

DATE DE
CONVOCATION

17 Janvier 2025

N° 27.299.25/06

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORD
MAIRIE
DE
GRAVIGNY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 Février à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 23

Votants 25

Objet :

CAUE -Convention
d'accompagnement
« Renaturer et
Végétaliser son
territoire »

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Abdelkader BENOUDA, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Maxime HUMBERT, Patrik WATEL, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Florence PIQUET à Mr Christophe LATOUCHE

Mr Jean-Pascal Lecoq à Mr Patrik WATEL

Absents :

Mme Jocelyne DUCHESNE

Mme Gwendoline LEBLANC-GONSARD

A été élue secrétaire de séance : Brigitte RAMETTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du 25 mars 2024 concernant l'adhésion de la ville au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Eure,

Vu l'expertise en matière d'aménagement du territoire que le CAUE peut apporter,

Considérant les projets de la ville en matière de renaturation et végétalisation des espaces publics,

Considérant que pour répondre aux attentes de nos partenaires financiers pour obtenir des aides, il convient de solliciter les conseils du CAUE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'APPROUVER la convention de partenariat avec le CAUE, Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de l'Eure, ayant pour objet « Renaturer et Végétaliser les espaces publics » (projet de convention en annexe)

Article 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention jointe en annexe et tout document s'y rapportant,

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Le Maire

